

Après avoir procédé à l'appel, ont été constatés présents :

**PRESENTS** : MM GENTY/FABBRI/ /REBOULET/CHARBIN/CHAVANON/CHOUCHANE/LIBERO/LACONDEMINE/RABIER/CHARVET/CLOIX/DUFAUX/BENHALLA/NOTTEGHEM/CORRADINI/BEAUVEIL/EVIEUX/NIVON/PICARD/GUYENOT/YACOUBA/ROUX

**POUVOIRS** : MM MONDANGE A LIBERO/MARTINEZ A CHARBIN/ABMESELELEME A BENHALLA/ROUCAUTE A NIVON/CHASSAGNE A CORRADINI/THOMMES A CHAVANON

Christine RABIER a été désignée secrétaire de séance

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune observation n'est formulée à l'encontre du compte rendu de la réunion du 3 mai 2018 qui est ainsi adopté.

## I – PROJET D'ETUDE SUR LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Jean-Philippe NOTTEGHEM présente au conseil municipal le contenu et l'intérêt d'un projet d'étude sur la modernisation de l'éclairage public dans les domaines de la régulation-réduction de tension ou de déconnexion partielle ou totale.

Cette réflexion porte sur des aspects environnementaux, socioculturels et économiques.

Il indique qu'un comité de pilotage composé de la façon suivante sera constitué pour mener cette réflexion.



Rôle de la commission « communication » :

- ✓ accompagner le projet par des actions de communication.
- ✓ préparer les réunions publiques.

Rôle de la commission voirie :

- ✓ réaliser un état des voies de circulation de nuit sous l'aspect piétonnier.
- ✓ réaliser un état de l'éclairage public
- ✓ consulter le SEDI pour appui et conseil.

- ✓ rechercher les pratiques innovantes

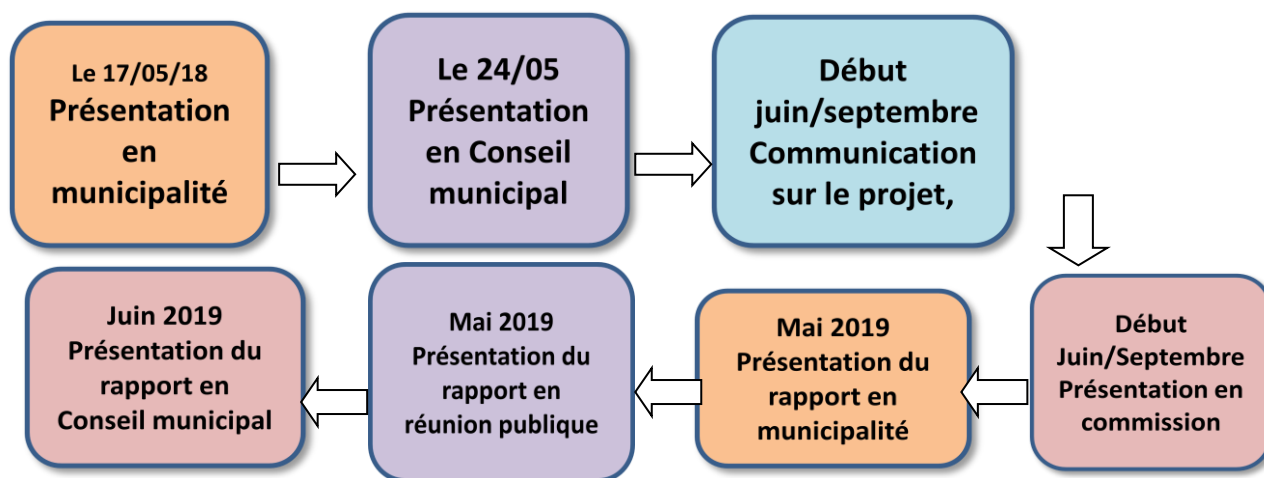
Rôle de la commission environnement :

- ✓ Définir et évaluer les besoins :
  - ❑ l'éclairage est-il vraiment nécessaire ? Si le besoin est fondé, les questions:
    - OU ? : quelles parties de l'espace éclairer ?
    - QUAND ? : quels sont les moments importants ?
    - COMMENT ? : quels sont les systèmes les plus appropriés ?
- ✓ Aspects Environnementaux :
  - ❑ Impact de l'éclairage public sur la faune et la flore
  - ❑ Impact de l'éclairage public sur la santé humaine
  - ❑ Impact de l'éclairage public sur la pollution lumineuse du ciel nocturne

La mission du Comité de pilotage (copil) est :

- ✓ D'animer les réunions publiques.
- ✓ De consulter la communauté de communes
- ✓ De réaliser les études comparatives
- ✓ De consulter les entreprises implantées sur la commune.
- ✓ De consulter les associations de copropriétés
- ✓ De consulter le personnel
- ✓ De consulter les différents corps d'état
- ✓ De coordonner les travaux des différentes commissions

Il explique ensuite que le planning de réalisation de cette étude est :



Isabelle EVIEUX demande si un budget est prévu et quel sera le rôle du SEDI dans cette étude.

Le Maire indique que le SEDI sera un interlocuteur technique privilégié au cours de l'étude car ses techniciens sont particulièrement compétents dans le domaine de l'éclairage public.

Jean-Philippe NOTTEGHEM estime que la question du budget doit s'entendre sur une période de 20 ou 30 ans car les investissements nécessaires à l'adaptation du réseau en fonction des choix effectués à la fin de l'étude sont coûteux. C'est la raison pour laquelle il est primordial de bien analyser les différentes options techniques.

Le Maire ajoute que pour les questions techniques, le comité de pilotage pourra s'appuyer sur l'analyse du directeur des services techniques qui sera intégré à la réflexion.

Jean-Philippe NOTTEGHEM précise que le comité de pilotage sera composé des responsables des trois commissions municipales précisées précédemment, du directeur des services techniques et il ajoute que le Maire lui a demandé d'en faire partie et l'a désigné pour piloter ce projet.

Il indique ensuite qu'il serait opportun qu'une tierce personne participe également au copil pour assurer et garantir un certain recul vis-à-vis des orientations retenues. Il expose que sans s'être concerté avec le Maire, ils ont pensé à la même personne, à savoir Louis CORRADINI.

Il termine ensuite en annonçant que la date du premier copil a été fixée au 6 juin à 18h00.

## **II - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DE HANDBALL SAMAURITAIN**

Le Maire rappelle que la subvention totale allouée au club de handball samauritain, votée lors du dernier conseil municipal, atteint 23 000 € et qu'il est donc nécessaire de signer une convention de partenariat définissant les engagements des deux parties.

Il expose ensuite un projet de convention de partenariat à intervenir avec le club de handball samauritain.

Le conseil municipal, après avoir oui cet exposé et délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Cathy PICARD étant présidente de l'association concernée n'a pas pris part au vote.

## **III - CONVENTION AVEC L'EPCC TEC**

Le Maire expose au conseil municipal le projet de convention à intervenir avec l'EPCC Travail Et Culture pour l'organisation des manifestations culturelles.

Il précise que le montant de la subvention votée au titre de l'année 2018 est de 42 074 € TTC, correspondant aux dépenses suivantes :

- déficit constaté en 2017
- spectacle "jeune public"
- Saint Maurice en Fête
- Acompte spectacle "chanson française" 2019

Le conseil municipal, après avoir oui cet exposé et délibéré, autorise unanimement le Maire à signer cette convention.

## **IV - ENQUETE PUBLIQUE – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA REALISATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE**

Le Maire expose qu'une enquête publique préalable à une déclaration d'utilité publique est en cours pour la réalisation d'une aire d'accueil de grand passage des Gens du Voyage par la CCPR sur la commune de Roussillon, au lieu-dit "Les Plaines - Terrains de la terre rouge".

Il rappelle qu'actuellement la CCPR ne respecte pas la réglementation car elle ne dispose pas d'un équipement de ce type et que c'est la raison pour laquelle les maires des communes envahies régulièrement par des Gens du Voyage ne peuvent pas faire appel à l'Etat pour procéder à des expulsions immédiates.

Il indique que pour cette raison il ne peut être que favorable à la réalisation de cet équipement, à Roussillon ou sur n'importe quelle autre commune de la CCPR.

Il poursuit en précisant qu'à ce sujet, il n'a pas du tout apprécié les paroles de Patrick BEDIAT reprises dans le dauphiné libéré où celui-ci déclare que le choix du site sur la commune de Roussillon a été fait par la CCPR sans avoir jamais demandé l'avis du conseil municipal de Roussillon ni des autres élus de la CCPR et

qu'il serait opportun de réaliser cet équipement sur une autre commune, comme par exemple Saint-Maurice l'Exil.

Le Maire rappelle que Saint-Maurice l'Exil est la seule commune de la CCPR de plus de 5 000 habitants qui respecte la réglementation et qu'avant d'aller s'occuper des affaires des voisins il faut balayer devant sa porte.

En matière de démocratie, le Maire indique que le choix du site de Roussillon a été acté par délibération du conseil communautaire le 16 septembre 2015, par 32 votes pour, 7 contre et 4 abstentions et que Patrick BEDIAT était présent lors de ce vote, ainsi que le Maire de Roussillon.

Il ajoute qu'une réunion sur ce sujet a eu lieu le 16 mars 2018 en présence du Préfet de l'Isère, du Président de la CCPR, d'une représentante de la DDT et du Maire de Roussillon.

Isabelle EVIEUX demande pourquoi ce dossier n'a pas bougé depuis cette délibération du 16 septembre 2015.

Francis CHARVET indique que cette délibération validait le choix du site et que celui-ci a été proposé aux services de l'Etat qui avait déterminé 4 sites pour l'aménagement d'aires d'accueil : Chanas et Sablons qui n'étaient pas réglementairement tenus de réaliser ces équipements, Saint-Maurice l'Exil et Roussillon.

Il ajoute que lorsque la CCPR a pris la compétence « logement / Gens du Voyage », le Maire de Roussillon de l'époque a souhaité la réalisation d'une aire de grand passage et a inscrit un emplacement réservé pour ce faire lors d'une révision du PLU.

Il poursuit en indiquant que suite aux dernières élections municipales, la municipalité actuelle de Roussillon a modifié le PLU et retiré l'emplacement réservé prévu pour l'aménagement de l'aire d'accueil de grand passage au lieu-dit "Les Plaines - Terrains de la terre rouge".

Il confirme que le fait de ne pas respecter la réglementation en ne disposant pas d'aire d'accueil de grand passage bloque l'intervention des forces de l'ordre en cas d'occupation de terrains publics sur les communes de la CCPR.

Isabelle EVIEUX estime qu'après ces explications, il semble bien que ce sont les élus de Roussillon qui ne respectent pas la démocratie.

Le Maire confirme en rappelant que le choix du site de la terre rouge a été validé par les élus communautaires comme il l'a indiqué précédemment.

Il propose ensuite au conseil municipal de se prononcer en faveur de la réalisation par la CCPR de l'aire d'accueil de grand passage des Gens du Voyage sur le site retenu dans le dossier d'enquête publique.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé, décide unanimement de se prononcer en faveur de la réalisation par la CCPR de l'aire d'accueil de grand passage des Gens du Voyage sur le site "Les Plaines - Terrains de la terre rouge".

#### **V - FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE**

Le Maire expose que dans le cadre des élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre prochain, il y a lieu de délibérer pour fixer le nombre de représentants du personnel.

Il propose de maintenir le paritarisme actuel et de fixer à 3 le nombre de représentants du personnel au Comité Technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 3 le nombre de représentants suppléants et de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

## **VI - TARIFS MUNICIPAUX**

Le Maire expose que les propositions tarifaires suivantes ont été étudiées et validées par les commissions « scolaire » et « enfance jeunesse » :

### - **Atelier municipal de poterie** :

<b>Rappel - Tarifs 2017 - 2018</b>	
Atelier poterie / an	
Adolescent	30,00 €
Adulte	90,00 €

<b>Tarifs proposés 2018 - 2019</b>	
Atelier mercredi matin (enfants) / trimestre	15,00 €
Atelier soir et mercredi après midi (jeunes) / an :	45,00 €
Atelier soir et mercredi après midi (adultes) / an :	90,00 €

### - **Restaurant municipal** :

En ce qui concerne le centre d'accueil, le Maire explique que suite à la dernière commission de sécurité, il a été décidé de ne plus louer cet équipement car le préventionniste du SDIS le conditionne à la présence d'un agent municipal durant la nuit pour gérer le système d'alarme incendie le cas échéant.

En conséquence, il n'est pas proposé de tarifs pour la location de cet équipement.

<b>Scolaires</b>	<b>Tarifs 2017</b>	<b>Propositions 2018</b>
Maternelle		
Elémentaire	3,00 €	3,00 €
Pénalité inscription hors délai (en sus du prix du repas)	9,00 €	9,00 €
Panier repas	1,20 €	1,20 €
Pénalité inscription hors délai (en sus du prix du panier repas)		3,60 €
Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative		15,00 €
<b>Personnes âgées</b>		
réguliers 3 x / semaine	6,00 €	
occasionnels	8,00 €	6,00 €

### - **Transport scolaire** :

En matière de ramassage scolaire, le Maire rappelle que ce service est très couteux pour la commune, à savoir un reste à charge d'environ 90 000 € par an et qu'il ne concerne que 74 enfants. Il rappelle également qu'il est prévu de ne pas le reconduire à partir de septembre 2019.

<b>Rappel - Tarifs 2017 / 2018</b>				
		1er trim.	2ème trim.	3ème trim.
1 enfant	165 € / an	55 €	55 €	55 €
2 enfants	240 € / an	80 €	80 €	80 €
3 enfants	315 € / an	105 €	105 €	105 €

<b>Proposition - Tarifs 2018 / 2019</b>				
		1er trim.	2ème trim.	3ème trim.
1 enfant	174 € / an	58 €	58 €	58 €
2 enfants	252 € / an	84 €	84 €	84 €
3 enfants	330 € / an	110 €	110 €	110 €

- **Service des sports :**

**Tarifs ateliers proposés 2018 – 2019 (applicables à compter du 4 septembre 2018) :**

	<b>Enfant</b>		<b>Adulte</b>	
	<b>Samauritain</b>	<b>Extérieur</b>	<b>Samauritain</b>	<b>Extérieur</b>
Adhésion (mercredi matin) / trimestre	15 €	18 €		
Adhésion (soir et mercredi après-midi) / an	45 €	55 €	90 €	100 €
Costume danse	18 €	18 €		

**Stages sportifs :**

Le Maire précise que les tarifs de la première semaine sont plus élevés que les deux autres sessions du fait du parcours acrobatique en forêt qui génère un coût supplémentaire.

<b>Du 9 au 13 juillet 2018</b>		
QF ≤ 850	QF de 851 à 1300	QF ≥ 1301
28 € pour 5 après-midi	35 € pour 5 après-midi	47.50 € pour 5 après-midi

<b>Du 16 au 20 juillet 2018</b>		
QF ≤ 850	QF de 851 à 1300	QF ≥ 1301
20 € pour 5 après-midi	25 € pour 5 après-midi	35 € pour 5 après-midi

<b>Du 22 au 26 octobre 2018</b>		
QF ≤ 850	QF de 851 à 1300	QF ≥ 1301
20 € pour 5 après-midi	25 € pour 5 après-midi	35 € pour 5 après-midi

- **Service enfance jeunesse :**

**Rappel - Tarifs 2017/2018 :**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi  
de 7h00 à 8h30 ou 8h45 ou 9h00

	<b>Garderie du matin</b>	
	1 enfant	enfant supplémentaire
pas de QF CAF	0,40 €	0,30 €
pénalité inscription hors délai	1€/ jour	1€/ jour

**Tarifs proposés 2018/2019** (applicables à compter du 3 septembre 2018) pour les jours scolaires (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec mise en place de 2 tranches de Quotient Familial. Pour rappel, la semaine scolaire repasse à 4 jours à partir de la prochaine rentrée.

<b>Garderie du matin</b>	
Quotient Familial CAF	
≤1300	0,45 €
≥ 1301	0,50 €
pénalité pour inscription hors délai	5€ / jour de garderie
pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative	15,00 €

**Rappel - Tarifs actuels 2017 – 2018 :**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 17h00 ou 18h15

QF CAF	<b>Garderie du soir</b>	
	1 enfant	enfant supplémentaire
< 1300 de 16h00 à 17h00	0,50 €	0,40 €
< 1300 de 17h00 à 18h15	0,30 €	0,20 €
≥ 1301 de 16h00 à 17h00	0,60 €	0,50 €
≥ 1301 de 17h00 à 18h15	0,40 €	0,30 €
pénalité pour inscription hors délai	1€/ jour	1€/ jour
pénalité – retard pour récupérer son enfant	5€/ jour	5€/ jour

**Tarifs proposés 2018 / 2019 (applicables à compter du 3 septembre 2018) :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : de 16h30 à 18h15 pour Prairial, Messidor, Givray et de 16h45 à 18h15 pour Port-Vieux.

<b>Garderie du soir</b>	
QF CAF	1 enfant
≤ 1300	0,80 €
≥ 1301	1,00 €
pénalité pour inscription hors délai	5 €/ jour
pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative	15 €/ jour
pénalité par 1/4 d'heure de retard pour récupérer l'enfant	5 € par 1/4 d'heure de retard

**Rappel - Tarifs actuels 2017 – 2018 :**

Le Maire indique que lors d'un contrôle effectué par la CAF en début d'année 2018, il a été demandé que les tarifs soient appliqués sur l'année scolaire et non modifié avant les vacances d'été comme cela était pratiqué jusqu'à maintenant. Cela signifie que les tarifs proposés ci-après ne seront applicables qu'à compter du 3 septembre prochain et non dès le 9 juillet.

<b>Tarifs actuels 2017 – 2018 Accueil de loisirs sans hébergement vacances scolaires (7h30 à 18h00)</b>						
	samauritain tarif à la journée			extérieur tarif à la journée		
QF CAF	1 enfant (avec repas)	1 enfant (panier repas)	enfant supplémentaire	1 enfant (avec repas)	1 enfant (panier repas)	enfant supplémentaire
≤ 850	6,15 €	4,35 €	5,70 €	11,50 €	9,70 €	8,50 €
851 - 1300	9,05 €	7,25 €	8,30 €	19,50 €	17,70 €	17,50 €
≥ 1301	11,05 €	9,25 €	10,20 €	21,50 €	19,70 €	19,50 €

**Tarifs proposés 2018 – 2019 (applicables à compter du 3 septembre 2018) :**

<b>Accueil de loisirs sans hébergement</b>						
<b>Tarif journée : mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h00</b>						
	samauritain tarif à la journée			extérieur tarif à la journée		
QF CAF	1 enfant (avec repas)	1 enfant (panier repas)	enfant supplémentaire	1 enfant (avec repas)	1 enfant (panier repas)	enfant supplémentaire
≤ 850	7,05 €	5,00 €	6,55 €	13,25 €	11,15 €	9,80 €
851 - 1300	10,40 €	8,35 €	9,55 €	22,45 €	20,35 €	20,15 €
≥ 1301	12,70 €	10,65 €	11,75 €	24,75 €	22,65 €	22,45 €
Pénalité – Retard pour venir récupérer son enfant : 5 € / ¼ d'heure de retard						
Pénalité pour inscription hors délai : 5 €						

<b>Rappel – Tarifs actuels de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Mercredi après-midi et vacances scolaires) ½ journée avec ou sans repas</b>							
	Samauritain (avec repas)		Samauritain (sans repas)		Samauritain (panier repas)	Extérieur (sans repas)	
QF CAF	1 enfant	enfant supplémentaire	1 enfant	enfant supplémentaire	1 enfant	1 enfant	enfant supplémentaire
≤ 850	5,50 €	4,90 €	2,50 €	2,30 €	3,50 €	5,50 €	5,00 €
851 - 1300	7,90 €	7,10 €	4,90 €	4,40 €	5,90 €	8,50 €	7,50 €
≥ 1301	9,00 €	8,10 €	6,00 €	5,50 €	7,00 €	10,50 €	9,50 €
Pénalité pour non inscription : 1,00 € / jour							
Pénalité de retard pour récupérer son enfant : 5,00 € / jour							

**Tarifs proposés 2018 / 2019 (applicables à compter du 3 septembre 2018) :**

<b>Tarifs Accueils de Loisirs 1/2 journée (sans repas) mercredi matin, mercredi après-midi, vacances après-midi</b>				
	samauritain 1/2 journée		extérieur tarif à la 1/2 journée	
QF CAF	1 enfant	enfant supplémentaire	1 enfant	enfant supplémentaire
≤ 850	2,90 €	2,65 €	6,35 €	5,75 €
851 - 1300	5,65 €	5,05 €	9,80 €	8,65 €
≥ 1301	6,90 €	6,35 €	12,10 €	10,95 €
Pénalité forfaitaire pour défaut d'inscription administrative : 15.00 €				
pénalité par 1/4 d'heure de retard pour récupérer l'enfant : 5 € / ¼ d'heure de retard				



## Tarifs des séjours :

Le Maire indique que les tarifs actuels sont basés sur un forfait appliqué en sus du prix de journée du centre de loisirs. La CAF, lors du contrôle effectué a demandé à ce que cette pratique ne soit pas reconduite et remplacée par un tarif journalier spécifique.

Afin de comparer les tarifs actuels et les tarifs proposés, il a été procédé à une transformation du tarif actuel en prix journalier.

### Rappel Tarifs actuels 2017 – 2018 pour les séjours :

Tarifs séjours – En sus de l'inscription à l'ALSH			
4-13 ANS		13-17 ANS	
QF CAF	samauritains	extérieurs	samauritains et extérieurs
≤ 850	19,85 €	26,00 €	30,95 €
851 - 1300	26,30 €	36,00 €	49,50 €
≥ 1301	36,00 €	46,00 €	61,50 €

### Propositions tarifs 2018 – 2019 (applicables à compter du 3 septembre 2018) :

Tarifs journée pour séjours 4-13 ans						
QF CAF	samauritains	samauritains panier repas	enfant supplémentaire	extérieurs	extérieurs panier repas	enfant supplémentaire
≤ 850	14,60 €	12,80 €	14,15 €	22,00 €	20,25 €	19,00 €
851 - 1300	19,75 €	17,95 €	19,00 €	33,45 €	31,65 €	31,45 €
≥ 1301	25,25 €	23,45 €	24,40 €	39,05 €	37,25 €	37,05 €

Tarifs journée pour séjours 13-17 ans			
QF CAF	samauritains et extérieurs	samauritains et extérieurs panier repas	enfant supplémentaire
≤ 850	16.00 €	14,50 €	15.60 €
851 - 1300	24.00 €	21.00 €	23.55 €
≥ 1301	29.00 €	27.00 €	28.15 €

- Cotisation de base unitaire pour les activités jeunesse : 1.50 € (inchangée)

- Ludothèque :

	Tarifs actuels 2017/2018		2018/2019 (à compter du 3 septembre 2018)	
	Samauritains	Extérieurs	Samauritains	Extérieurs
adhésion famille annuelle jeu sur place et prêt	27,00 €	33,00 €	27,50 €	33,50 €
adhésion famille annuelle jeu sur place	24,00 €	27,00 €	24,50 €	27,50 €
fréquentation occasionnelle carte famille 3 semaines+ prêts	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €
adhésion annuelle collectivités	52,00 €	52,00 €	53,00 €	53,00 €
animation groupe extérieur (1h30)		65,00 €		66,00 €
location malle de jeux - famille ( 1 sem)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
location malle de jeux - collectivités (3 sem)	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €

location espace de jeux ( 6 sem)			200,00 €	200,00 €
location malle motricité (3 sem)			20,00 €	20,00 €
perte badge	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
retard 15 jours	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
retard 1 semaine supplémentaire	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
retard 1 semaine supplémentaire	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
retard 1 semaine supplémentaire	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €
<b>facturation pièces perdues ou détériorées:</b>				
dé, pion, carte ou petite pièce	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
sablier, minuteur, grande pièce	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
boîte, plateau de jeu	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
non restitution de jeux	100% du prix de rachat			

- **Logements :**

En ce qui concerne les logements, le Maire tient à indiquer que les tarifs en cours et proposés sont très inférieurs à ce qui se pratique dans le parc privé et même dans l'habitat social.

**Tarifs actuels :**

Logements T4 - Port-Vieux / Trimestre	1 052,00 €
Logements T3 - Givray / Trimestre	870,00 €
Chanines rue Verguin / mois	120,00 €
Lessive (2 jetons) 17 logements	4,00 €

**Tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 :**

Logements T4 - Port-Vieux / Trimestre	1 140,00 €
Logements T3 - Givray / Trimestre	900,00 €
Chanines rue Verguin / mois	120,00 €
Lessive (2 jetons) 17 logements	4,00 €

Florence LACONDEMINE indique que comme elle l'a évoqué en commission, elle s'abstient pour ce qui concerne les tarifs proposés pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (mercredi et vacances) ainsi que pour ceux concernant les séjours. En effet, elle aurait souhaité une moindre hausse et plutôt une orientation sur une augmentation régulière chaque année plutôt que le principe de marches d'escalier.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, valide unanimement les tarifs proposés sauf pour ce qui concerne l'accueil de loisirs (mercredi et vacance) et les séjours pour lesquelles Florence LACONDEMINE s'abstient.

\*\*\*\*\*